



Cour commune obligation et devoir

Par **adanlejuste**, le **04/01/2013** à **20:10**

[fluo]Bonjour[fluo] que se passe t il si une construction sur une cour commune aurait ete construite sans aucun permis de construire et que cette constuction date de plus de 10 ans et gene la vue d un des occupant a qui appartiendrait la parcelle ...volee a la cour commune quel recourt pour exiger la demolition voire le rachat de cette parcelle merci de me repondre

Par **youris**, le **05/01/2013** à **11:16**

bjr,
la construction appartient au propriétaire du terrain et tout empiètement sur le terrain d'autrui est imprescriptible.
il faut voir au fichier immobilier du service des hypothèques à qui appartient ce terrain.
cdt